



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 13 septembre 2007)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI): Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à ce point de presse qui aura aujourd'hui, des invités spéciaux. Vous savez qu'on a publié le deuxième rapport sur les enfants et le conflit en Côte d'Ivoire, l'ONUCI et l'Unicef feront des présentations conjointes sur ce rapport et ils prendront vos questions. Auparavant, je voudrais juste vous faire part d'une réaction de l'ONUCI après la décision de fixer le début des audiences foraines au 25 septembre 2007.

« L'Opération des Nations Unies se félicite de l'annonce officielle du début des audiences foraines fixé au 25 septembre 2007. Cette annonce est conforme aux conclusions de la deuxième réunion du Comité d'Evaluation et d'Accompagnement de l'Accord Politique de Ouagadougou tenue le 4 septembre dernier dans la capitale burkinabé sous la présidence du Facilitateur du dialogue inter-ivoirien, le Président Blaise Compaoré.

L'ONUCI appelle toutes les parties concernées à apporter leur appui sans réserve à ces opérations cruciales dans le processus de paix afin qu'elles soient couronnées de succès.

Dans le même esprit, l'ONUCI engage tous les acteurs politiques ivoiriens à faire preuve de la même détermination dans l'exécution des autres tâches prévues dans l'Accord Politique de Ouagadougou.

En ce qui la concerne, l'ONUCI réaffirme sa disponibilité à continuer d'apporter tout son appui en vue de contribuer à accélérer la sortie de crise ».

Voilà le communiqué que j'avais pour vous. Je voulais juste avant de leur donner la parole, vous annoncer que le 21 septembre, c'est la Journée internationale de la Paix. Il y aura des cérémonies pour marquer cette journée ici, mais également au Palais de la Culture où nous ferons une table-ronde sur le processus de paix et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Merci beaucoup. Maintenant je vais vous présenter nos invités, M Boubacar Dieng, qui est le chef de l'Unité de protection de l'enfance à l'ONUCI et Mme Sylvie Dossou qui est de l'Unicef, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Je ne sais pas qui prend la parole le premier ou la première, mais, à la façon dont ils sont assis c'est Boubacar Dieng, qui va prendre la parole. Sylvie fera aussi une présentation et ils prendront vos questions.

M Boubacar Dieng (chef de l'Unité de protection de l'enfance-ONUCI) :

Bonjour à tout le monde. Avant d'aborder le rapport du Secrétaire général en lui-même, il convient mesdames et messieurs, chers amis de la presse, d'en présenter le contexte et la méthodologie de l'élaboration. Le présent rapport est le second rapport du Secrétaire général des Nations Unies, M Ban Ki-moon sur les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire. Pour rappel, le premier rapport du genre avait été présenté le 25 octobre 2006. A l'instar de celui-ci, le rapport 2007 est établi en application de la résolution **1612** du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Il s'agit donc de mécanismes de rapports périodiques annuels qui permettent la surveillance et la communication sur la situation des enfants dans le contexte de conflits armés en Côte d'Ivoire.

Il est également bon de savoir qu'à l'instar de ce rapport, le Secrétaire général a déjà présenté ses rapports 2007 sur les enfants et les conflits armés, respectivement en Somalie le 07 mai 2007, en Ouganda le 07 mai 2007 aussi, en République Démocratique du Congo (RDC), le 28 juin 2007, AU Tchad, le 03 juillet 2007, et d'autres rapports du genre sont en cours d'élaboration. Ce rapport est établi sur la base d'informations fournies par l'ONUCI, et l'équipe des pays des Nations unies en Côte d'Ivoire, notamment l'UNICEF. Avec la contribution de certaines agences et organisations non gouvernementales, ces informations sont relatives aux violations et sévices sur la personne des enfants en Côte d'Ivoire, depuis la présentation du premier rapport, c'est-à-dire octobre 2006 jusqu'à septembre 2007. C'est la période couverte par ce rapport. Le rapport en lui-même sera présenté tant dans forme que dans son fonds. Il s'agit d'un rapport de 14 pages, commençant par un résumé d'une page. Produit en anglais, il fait 12 pages. Ce rapport se décline en 7 grandes parties comme suit.

- 1- Introduction,
- 2- Evolution de la situation politique militaire et sociale en Côte d'Ivoire
- 3- Incidents et tendances relatives aux violations graves aux droits des enfants
- 4- Suivi des recommandations du dialogue avec les forces et groupes armés mis en œuvre dans le cadre des plans d'actions consignés
- 5- Renforcement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information en protection de l'enfance en Côte d'Ivoire.
- 6- Programmes développés en réaction aux violations
- 7- Recommandations du Secrétaire général.

Au fond, dans le rapport le Secrétaire général, tout en se félicitant des développements positifs issus du contexte de l'Accord de Ouagadougou, s'inquiète cependant des retards observés dans la mise en œuvre des programmes de sortie de crise, de la non référence aux enfants dans cet accord, ainsi que de la persistance des tensions intercommunautaires et de leurs impacts sur les enfants. Partant de ce constat, le Secrétaire général, M Ban Ki-moon en appelle donc aux parties pour que la situation des enfants soit pleinement prise en compte dans la mise en œuvre de l'Accord comme dans la phase post conflit. Pour ce faire, il recommande notamment la mise en place d'un cadre institutionnel normatif y compris la poursuite des consultations avec le Gouvernement pour l'établissement de mécanismes de prise en charge des besoins des enfants affectés par le conflit armé et la mise à niveau de la législation applicables aux enfants pour ce qui est de la justice des mineurs. En second lieu, le Secrétaire général des Nations Unies met l'accent sur les six qualités de violations graves contre les enfants. Pour chacune de ces violations, il donne les tendances et les fréquences de leur commissions et en présente

quelques cas à titre illustratif, aussi bien en zone gouvernementale qu' en zone ex-assiégée. D'autre part, le Secrétaire général des Nations Unies s'inquiète de l'insuffisance des réactions appropriées pour mettre fin à ces violations. Ainsi, pour la période entreprise, si l'on ne note aucun cas substantiel de recrutement d'enfants soldats par les forces et les groupes armés, d'attaque visant les écoles ou les hôpitaux, ou encore de refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire, en revanche, les meurtres, les enlèvements d'enfants, les viols et d'autres sévices sexuels contre les enfants demeurent une source de vive préoccupation. Pour ces dernières violations, en effet, le Secrétaire général des Nations Unies constate un net recul des cas de meurtre alors que les violences sexuelles contre les enfants sont en nette progression.

Au surplus, le Secrétaire général des Nations Unies déplore l'impunité dont bénéficient les auteurs des violations contre les enfants. Partant il invite l'ensemble des parties à mettre un terme à cette culture d'impunité, notamment en diligentant des procédures judiciaires et des enquêtes appropriées contre les auteurs de ces violations, et en particulier, les violations sexuelles. Le Secrétaire général souligne à ce titre que le redéploiement de l'administration, notamment l'administration judiciaire et les travailleurs sociaux sur l'étendue du territoire pourrait contribuer à freiner l'impunité d'une part et les violations occasionnées par l'absence des services sociaux de base d'autre part. Comme actions prioritaires contre les violations sexuelles, le Secrétaire général appelle à l'élaboration d'un plan d'action devant traduire l'engagement des autorités contre les violences sexuelles. Cette demande de plan d'action a été réitérée ici par la représentante spéciale sur les enfants et les conflits armés lors de sa visite en Côte d'Ivoire la semaine dernière. S'agissant des enfants soldats, le Secrétaire général se félicite du dialogue avec les parties au conflit et de la pleine application par celles-ci, c'est-à-dire les FAFN, les FDSCI et les forces de résistance du Grand Ouest FRGO. Des plans d'action visant à mettre fin à l'utilisation et à l'association des enfants à leurs forces.

Enfin, le Secrétaire général des Nations Unies M Ban Ki-moon, présente les progrès enregistrés dans le renforcement de surveillance et de communication de l'information sur les violations ainsi que le renforcement des capacités de l'ONUCI en la matière par l'ouverture de 7 bureaux régionaux de protections de l'enfance sur l'ensemble du territoire. Au titre des réponses aux violations, le Secrétaire général des Nations Unies présente divers programmes mis en place par l'équipe des pays des Nations Unies sous la coordination de L'Unicef, les ONGs internationales en vue de fournir un appui aux enfants affectés par le conflit y compris la réhabilitation et la réinsertion effective des enfants associés aux forces et groupes armés en collaboration avec le PNRRC, la réhabilitation des écoles et des services sociaux de base. En conclusion, l'on devrait retenir mesdames et messieurs, chers amis de la presse que le rapport 2007 du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire est une contribution majeure à la protection des enfants de Côte d'Ivoire par la mise à nu, la dénonciation, l'analyse des tendances et réponses aux violations de leurs droits mais surtout par la formulation de recommandations pertinentes à l'endroit des autorités et des parties ivoiriennes ainsi que des acteurs du système des Nations Unies et de l'ensembles des humanitaires en Côte d'Ivoire pour le développement et la mise en œuvre des réponses programmatiques et institutionnelles aux besoins des enfants. Je vous en remercie.

HT : On va maintenant donner la parole à Mme Sylvie Dossou de l'UNICEF

Sylvie Dossou de l'UNICEF : Merci Hamadoun Touré et bonjour à tous. Je ne vais pas revenir longuement sur ce rapport, puisqu'il a déjà été résumé par mon collègue Boubacar Dieng, je voudrais tout juste rappeler que ce rapport souligne que depuis la crise en Côte d'Ivoire, les enfants ont vraiment payé un lourd tribut à ce contexte de crise, dû essentiellement à l'effondrement de l'ordre public due à une insécurité qui règne notamment dans certaines parties du territoire et au fait bien entendu que l'administration de la justice est aussi absente. Il y a également cette culture d'impunité qui bien entendu et cela a été mentionné aussi dans le rapport, que des progrès notables ont été faits en ce qui concerne le dialogue avec les forces armées que ce soit les FAFN ou les milices et que ce dialogue nous a beaucoup facilité notre réponse programmatique.

Un certain nombre de recommandations sont exprimées dans ce rapport dont l'une des plus importantes est que le droit des enfants soit vraiment pris en compte dans notamment l'Accord de Ouagadougou et les efforts qui vont être faits en ce qui concerne la période post-conflit et de reconstruction en Côte d'Ivoire. Je voudrais maintenant de façon très brève rappeler la réponse programmatique de l'Unicef pour faire face à toutes ces violations des droits des enfants, qu'on a constaté depuis la crise en Côte d'Ivoire. L'une de ces principales réponses été notre programme de prévention, de mobilisation, de réintégration, de réinsertion de ces nombreux enfants qui ont été recrutés dans ces forces armées. Leur nombre est plus ou moins évalué à 3000 enfants, et on a aussi mis l'accent au sein de l'Unicef sur un accès à l'éducation parce que nous pensons que l'éducation est le premier pilier de la protection des enfants. S'assurer donc que les enfants ont accès à l'école et sont donc sur les bancs de l'école. Pour nous, c'est quelque chose d'absolument essentiel et l'Unicef a fait beaucoup d'efforts en ce qui concerne par exemple, la réhabilitation des écoles sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les enfants qui ont été associés à des groupes armés, nous avons essayé de mettre en place un programme qui puisse les prendre en compte, une prise en charge tout d'abord psychosociale, parce que nombre de ces enfants ont eu des traumatismes mais aussi on a identifié ces enfants, on les a démobilisés, et pour la plupart, on les a remis à l'école ou en formation. Aujourd'hui, l'Unicef dans ses programmes, assiste environ 2300 enfants dont 1300 ont été directement ou indirectement associés à ces forces ou à ces groupes armés. La couverture géographique de ce programme c'est essentiellement Bouaké, Korhogo, Man, Danané, Logoualé, Guiglo et Bouna, et nos activités se concentrent essentiellement sur la sensibilisation des enfants eux-mêmes et des communautés environnantes pour leur dire que les dangers du recrutement des enfants dans les forces armées. Nous avons aussi comme je le disais, travaillé très étroitement avec les FAFN et avec les milices pour les informer du droit international humanitaire qui considère le recrutement des enfants comme un crime, et nous avons fait un plaidoyer auprès du CCI pour que les droits des enfants associés aux forces armées et des femmes soit pris en considération dans le processus post crise et dans le processus de DDR qui va certainement se mettre en place dans les semaines à venir. Nous avons aussi je dirais, appuyé le PNRC pour leur donner les moyens logistiques pour sortir ces enfants qui restent encore dans les casernes, pour le peu qui reste encore dans les casernes, et enfin nous avons appuyé nos ONGs partenaires pour leur

permettre de mettre en œuvre nos programmes sur le terrain.

Donc, comme je le disais aujourd'hui, tous les enfants qui ont été identifiés, qui ont été réintégrés dans les familles ont eu accès à l'éducation ou à une formation professionnelle. Environ 1600 enfants par exemple, sont aujourd'hui en apprentissage. Nos partenaires parce que cet effort n'a pas été fait par l'Unicef exclusivement, nous avons eu des partenaires qui nous ont beaucoup aidé dans cette tâche et ont collaboré au premier chef, l'ONUCI bien entendu avec qui nous avons travaillé de façon très rapprochée pour mettre en œuvre ce programme, mais il y a eu aussi bien entendu le PAM qui nous a aidé avec des rations alimentaires, la FAO, et aussi des organisations nationales telles que le service autonome d'alphabétisation et l'Anader. Je vais tout simplement terminer en disant que la protection des enfants est la responsabilité de tous, et au nom de l'Unicef, j'en appelle à tous pour faire en sorte que les violences et les abus qui sont perpétrés contre les enfants s'arrêtent et que leurs droits fondamentaux soient respectés notamment dans cette période post crise. Je vous remercie.

HT : Alors merci Boubacar, merci Sylvie. Mesdames messieurs, vous avez des questions ?

Ebenezer Viwami (Agence de presse Alerte Info) : J'ai une série de quatre questions. Deux questions pour Mme Dossou et deux questions pour M. Dieng de l'ONUCI.

Mme, ma première question c'est d'avoir une idée de la tranche d'âge des enfants concernés et puis les 06 catégories de violations dont vous avez parlé et dont les enfants ont été l'objet ?

SD : En ce qui concerne la tranche d'âge des enfants qui ont été associés à ces forces armées, pour l'essentiel ce sont des enfants qui ont eu entre 12 et 17 ans. Vous savez que selon la convention sur les droits relatifs aux droits des enfants, on considère qu'en dessous de 18 ans les personnes ne peuvent pas être enrôlés dans des groupes armés ou même dans l'armée officielle. Donc tous ceux qui sont en dessous de 18 ans ont été pris en charge dans nos programmes, mais en Côte d'Ivoire on a remarqué que l'essentiel de ces enfants avaient entre 12 et 17 ans. Merci.

BD : Je crois qu'en ce qui concerne les six violations j'ai préparé là-dessus un papier dont une copie vous sera distribuée mais c'est déjà l'utilisation et le recrutement des enfants soldats, les meurtres et mutilations à l'encontre des enfants, les enlèvements des enfants parce qu'il s'agit quand même de violations récurrentes, et également il y a les attaques contre les écoles et les hôpitaux, et il y a aussi le refus aux humanitaires d'avoir accès aux enfants. Et c'est bien sûr, l'un des problèmes majeurs ici en Côte d'Ivoire qui sont les violences sexuelles. Et en ce qui concerne encore les violences sexuelles, je dois réitérer que le Secrétaire général des Nations Unies est entrain de demander au Gouvernement de mettre un plan d'action national pour les combattre.

Ebenezer Viwami (Agence de presse Alerte Info) : Hier le Groupe de travail sur les audiences foraines a fixé la date de leur lancement au 25 septembre. Aujourd'hui, nous avons appris que la CEI a fixé la date des élections. Mais jusque-là, le CCI [Centre de Commandement Intégré] n'est pas encore fonctionnel et puis le désarmement n'est pas encore achevé. Je

voudrais avoir une idée de ce qui se fait dans ce domaine !

HT : D'abord, le Centre de Commandement Intégré (CCI) est fonctionnel. Il a un commandement, il entreprend des actions.....

Ebenezer Viwami (Agence de presse Alerte Info) : *Mais hier, à la Primature on a appris que.....*

HT : Oui !... Il est entrain de chercher des locaux plus vastes parce qu'il avait été abrité dans des locaux initialement occupés par l'ONUCI à Yamoussoukro. On est entrain de leur chercher des locaux .Je pense qu'ils ont même fait.....enfin, je ne dois pas parler au nom du CCI comme vous le savez mais le CCI a fait des explorations de sites où il pourrait s'installer et ça c'est vous les journalistes qui nous avez informés. J'ai vu ça à la télévision. Mais maintenant les autres tâches qui restent à accomplir, nous avons appelé les parties à les accomplir le plus rapidement possible parce qu'elles sont essentielles pour la poursuite du processus, surtout pour la réussite du processus.

Ebenezer Viwami (Agence de presse Alerte Info) : *On peut avoir le point du désarmement ?*

HT : **Cela** fait partie des tâches. Je vous ai dit toutes les tâches qui restent. Il s'agit du désarmement, il s'agit du rétablissement de l'autorité de l'Etat sur le territoire, qu'on appelle également le redéploiement de l'administration. Il y a toutes ces tâches qui sont attendues.

Marie-Josée Assa (Fraternité Matin) : *Ma préoccupation se situe au niveau de la réintégration des enfants identifiés. Mme Dossou a dit que les enfants étaient identifiés et réintégrés dans les familles. Lesquelles des familles. Est-ce les familles d'origine ou bien dans d'autres familles puisque certains enfants ont eu perdu leurs parents. Ces enfants où est-ce qu'on les réintègre ?*

SD : Merci pour la question. La réintégration familiale comme vous le savez, est vraiment fondamentale. On fait donc beaucoup d'efforts pour que ces enfants lorsque les familles sont présentes, évidemment puissent retourner dans leurs familles. Au cas où les familles sont absentes, il ya quand même tout un système de prise en charge des enfants dans les communautés et je dois dire que dans l'ensemble de nos projets nous avons eu une forte participation communautaire. Il y a eu des familles d'accueil qui ont accueilli ces enfants, qui les ont considéré comme leurs propres enfants, et ça été un pan assez important dans notre approche. S'assurer donc que l'enfant est réintégré dans sa propre communauté d'origine.

Marie-Josée Assa (Fraternité Matin) : *Ça suscite une autre préoccupation aussi. Vous avez dit qu'il y a les familles d'accueil. Est-ce que ces familles-là qui acceptent d'abriter ces enfants vont le faire sur une longue durée ?*

SD : Moi je dois dire que tout le monde a souffert bien entendu de ce conflit en Côte d'Ivoire et jusqu'à nous avons eu des preuves d'une solidarité dans les communautés pour venir en aide à ces enfants-là. Aussi je dois dire que ces familles évidemment elles aussi sont en général dans des conditions précaires et

difficiles. Donc notre intervention chaque fois qu'un enfant est dans une famille d'accueil, on s'assure aussi qu'on donne un peu de support à cette famille. Que ce soit par exemple un support alimentaire en général, parce qu'évidemment, un enfant ça veut dire aussi une charge pour cette famille. Donc on a trouvé ce moyen de soulager ces familles qui acceptent de recevoir ces enfants. Mais je dois dire que notre approche est en général basée sur la communauté. Ce sont elles par exemple qui ont donné pour des projets maraîchers, des terrains qu'il fallait pour les projets d'alphabétisation, elles ont participé à la construction des écoles ect.... Donc cette approche est absolument importante pour s'assurer de la durabilité de cette réintégration.

HT : Plus de question? Très bien, merci beaucoup à jeudi prochain